



Comptabilité vie collective 2008.

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

La sécurité quel que soit le contexte économique avec l'Helvetia.



Chère lectrice, cher lecteur,

La comptabilité vie collective 2008, dont voici la quatrième édition, rend compte de la gestion de l'Helvetia Assurances au cours de l'an dernier dans le domaine de la prévoyance professionnelle vieillesse pour ses clients. Plus que dans quasiment tout autre domaine, ce sont la sécurité, la durabilité et la fiabilité à long terme qui comptent au fil des années, en temps de crise comme dans un environnement économique favorable. Nous avons douloureusement ressenti en 2008 le passage brutal d'une période de croissance à une période de crise. Pour beaucoup, ce changement a été un coup dur. Nous avons veillé cette année comme les années précédentes à ce qu'il épargne autant que possible les avoirs confiés à l'Helvetia par les œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées.

En dépit de conditions extrêmement difficiles sur les marchés financiers, l'Helvetia est en mesure de faire apparaître un résultat d'exploitation nettement positif. La participation aux excédents étant assurée même à l'avenir, nous avons pu procéder une nouvelle fois à une dotation appropriée au fonds d'excédents. Les assurés dans le domaine rattaché à la quote-part minimum légale profiteront cette année d'une quote-part de distribution de 99.2%.

Compte tenu de l'évolution extrêmement négative des marchés financiers au second semestre, les différentes composantes du résultat d'exploitation y contribuent cependant de façon très différente. Alors que la gestion rentable du processus de coûts et de risque atteste d'un portefeuille de clientèle sain et correctement diversifié ainsi que de la performance opérationnelle de l'Helvetia, le résultat négatif du processus d'épargne reflète bien l'environnement macroéconomique.

Dans cette situation, nos clients profitent de la façon de procéder circonspecte des années passées. Un prélèvement adéquat du fonds d'excédents au profit des assurés est ainsi possible en 2008. Là encore, l'Helvetia souligne en cette année de son 150^e anniversaire qu'elle est un partenaire fiable, à la gestion durable, pour ses clientes et clients, quelle que soit la situation économique.

Je suis donc très heureux de constater que le marché perçoit lui aussi de plus en plus l'Helvetia de cette manière. Ainsi, le nombre d'assurés dont nous avons la responsabilité dans le cadre des affaires vie collective a-t-il une nouvelle fois augmenté en 2008, à savoir de plus de 4 000 personnes à près de 171 500 assurés désormais. Pour la première fois, l'Helvetia s'est hissée au troisième rang des prestataires dans les affaires LPP. En même temps, elle a pu sensiblement améliorer son efficacité: en dépit d'un volume plus important, les coûts par personne assurée enregistrent une baisse significative de 7.5% à CHF 480.

Malheureusement, les premières semaines et mois de l'année 2009 ne laissent pas encore entrevoir une lueur véritablement rassurante à l'horizon des marchés financiers. Grâce à sa politique d'entreprise axée sur la stabilité et la durabilité, l'Helvetia sera à nouveau un partenaire fiable pour vous cette année, capable de vous garantir de façon crédible la sécurité en ces temps de turbulences économiques.

Nous espérons que cette certitude confortera votre confiance en l'Helvetia. Nous vous remercions vivement de nous confier votre prévoyance du personnel!

Meilleures salutations
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2008 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature,

le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat affaires vie collective Suisse

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

Produit	2008	2007
Encaissement des primes brutes acquises	1 696 930	1 585 484
Primes d'épargne	1 337 495	1 228 517
Primes de risque	276 126	270 661
Primes de frais	83 309	86 306
Produits des placements de capitaux (net)	55 590	306 975
Produits des placements de capitaux (brut)	75 941	345 954
Charges d'intérêt	-7 451	-6 712
Charges pour la gestion de la fortune ¹	-12 900	-32 267
Autres produits	9 506	5 191
Résultat de la réassurance	-13 153	-9 173
Produit total	1 748 873	1 888 477

Charges	2008	2007
Prestations d'assurance	1 333 346	1 222 597
Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité	425 568	415 571
Prestations de libre passage	561 025	625 672
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	346 753	181 354
Variation des provisions actuarielles	248 347	402 500
Avoirs de vieillesse	200 580	186 237
Réserves mathématiques des rentes	66 864	159 643
Polices de libre passage	-917	-11 169
Autres	-18 180	67 789
Frais de conclusion, de traitement des prestations et d'administration	90 037	92 940
Autres charges	4 926	1 961
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	56 780	110 717
Résultat annuel	15 437	57 762
Charges total	1 748 873	1 888 477

¹ Les dépenses sur immeubles (frais d'entretien) ne sont plus incluses à partir de 2008, mais prises en compte à titre de minoration dans les produits des placements de capitaux.

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

La fortune (actifs) et les engagements (passifs) sont comparés à cet effet sous forme de comptes.

Actifs¹

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

	31.12.2008		31.12.2007	
Placements de capitaux				
Liquidités et dépôts à terme	353 327	3.50%	295 629	2.95%
Titres à revenu fixe	5 765 010	57.10%	5 456 699	54.50%
Hypothèques et autres créances nominales	1 956 166	19.37%	1 860 756	18.58%
Actions et parts de fonds de placement	341 911	3.39%	787 874	7.87%
Private equity et hedge funds	156 978	1.55%	171 797	1.72%
Placements dans des participations et des entreprises liées	51 386	0.51%	51 275	0.51%
Immeubles	1 370 328	13.57%	1 384 296	13.82%
Autres placements de capitaux	102 109	1.01%	5 044	0.05%
Total	10 097 215		10 013 370	

Passifs¹

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

	31.12.2008		31.12.2007	
Provisions actuarielles brutes				
Avoirs de vieillesse	6 311 556		6 110 976	
Réserves mathématiques des rentes	2 649 996		2 583 132	
Polices de libre passage	260 196		261 114	
Autres provisions actuarielles	564 029		568 249	
Total	9 785 777		9 523 471	

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Placements de capitaux.

L'année de placement 2008

2008 a été une année difficile et exigeante sur le front des placements. L'économie mondiale a été frappée par l'aggravation de la crise des marchés financiers et du crédit. La multiplication des nouvelles rapportant des insolvabilités imminentes a érodé la confiance et entraîné de fortes turbulences sur les marchés. Seule l'intervention concertée des États et des banques centrales a permis d'empêcher l'effondrement du système financier.

Les marchés se sont caractérisés par des volatilités élevées et un effondrement continu du cours des actions, des emprunts bancaires et des obligations d'entreprise, effondrement encore accentué par les pertes de l'euro, de la livre et du dollar. Grâce à une politique de placement conservatrice, à des mesures de garantie attribuées en temps voulu, à un portefeuille d'obligations de grande qualité, mais aussi en raison de revenus durablement stables des biens immobiliers et des hypothèques, nous avons obtenu un résultat de placement positif.

Une politique de placement axée sur la sécurité

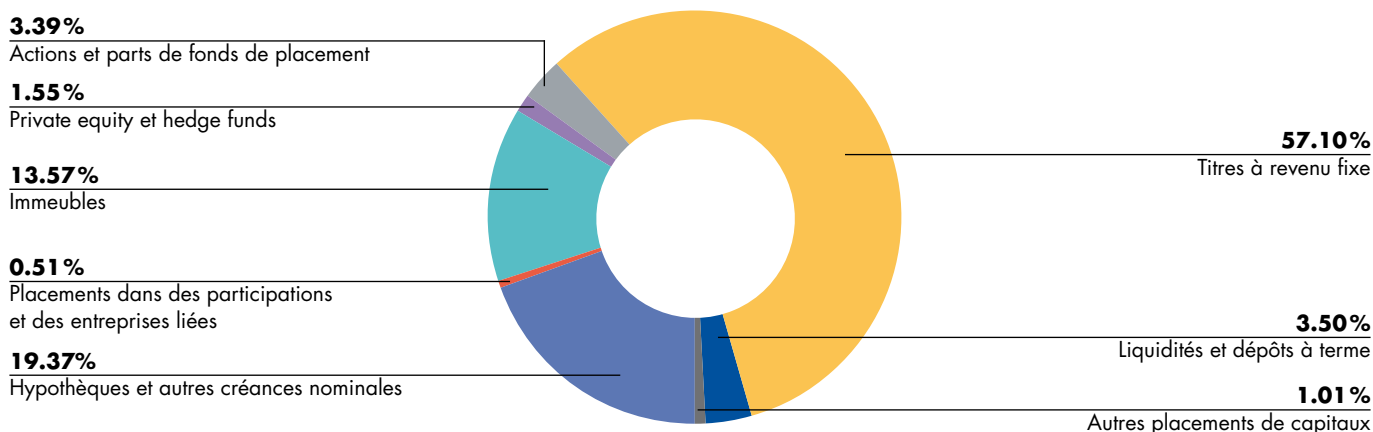
Tout au long de l'année, le groupe Helvetia a poursuivi sa politique de placement axée sur la sécurité dans tous les portefeuilles de placement, dans le but de protéger la substance de ces portefeuilles. Au début de l'année déjà, la

quote-part d'actions déjà conservatrice a été considérablement réduite par des mesures de garantie ciblées et la suppression physique d'actions. Elle ne s'élevait plus qu'à 3% après garanties au début du second semestre. La réduction de la quote-part nette grâce à différentes mesures s'est poursuivie jusqu'à atteindre environ 0.5% à la fin de l'année. Les positions en monnaies étrangères ont également été couvertes dans une large mesure pendant toute l'année. La chute des actions et les pertes de change ont été nettement atténuées, notamment au second semestre, par rapport à l'évolution du marché.

La gestion des risques de crédit a représenté un enjeu de taille pendant la période sous revue. Le manque de liquidité flagrant des marchés a laissé peu de marge de manœuvre. Étant donné qu'il n'y a eu à aucun moment des engagements directs dans les segments problématiques des hypothèques et des crédits, la qualité de crédit élevée du portefeuille a pu être préservée. Près de 60% du portefeuille obligataire bénéficie de la notation AAA et 99% du portefeuille s'est vu attribuer au minimum la notation A. La qualité élevée du portefeuille s'exprime à travers l'augmentation des réserves d'évaluation de près de CHF 72 millions, qui est presque exclusivement due à des plus-values des titres à revenu fixe.

Allocation d'actifs

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2008 (en % de la valeur comptable)



Un rendement des placements et une performance positifs

Le résultat des placements est positif, malgré les conditions extrêmement difficiles. Cela vaut aussi bien pour le rendement sur les valeurs comptables que pour la performance sur les valeurs marchandes. L'indicateur cité en premier inclut aussi bien les produits d'intérêt et de dividendes que les gains de capital réalisés et les correctifs de valeur comptabilisés dans le compte de résultat. Le

rendement de 0.68% est certes nettement inférieur à la valeur de l'année précédente de 3.41%, mais le résultat peut néanmoins être qualifié de satisfaisant, compte tenu des turbulences exceptionnelles sur le marché. La performance de 1.4%, qui tient également compte des produits sans effet sur le compte de résultat et qui les met en relation avec les valeurs marchandes, a atteint un résultat à peu près similaire à celui de l'année précédente, grâce aux obligations.

Total des placements de capitaux (en 1 000 CHF)	Valeur comptable	Valeur de marché
au début de l'exercice	10 013 370	10 105 021
à la fin de l'exercice	10 097 215	10 261 202
Réserves d'évaluation (en 1 000 CHF)		
au début de l'exercice		91 651
à la fin de l'exercice		163 987
Variation		72 336
Produit des placements de capitaux	brut¹	net²
Produit des placements de capitaux (en 1 000 CHF)	68 490	55 590
Rendement sur valeurs comptables	0.68%	0.55%
Performance aux valeurs marchandes	1.38%	1.26%

¹ y compris la charge d'intérêts; avant compensation des coûts de la gestion de fortune

² y compris la charge d'intérêts; après compensation des coûts de la gestion de fortune

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en

faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

(en 1 000 CHF)	Epargne ¹	Risque	Frais	Total
Produit total brut	48 617	178 168	53 329	280 114
Prestations affectées	-217 175	-70 753	-50 383	-338 311
Résultat brut	-163 558	107 415	2 946	-58 197
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				68 112
Risque de longévité				26 700
Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes				8 200
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				11 900
Fluctuations de valeur des placements de capitaux				21 312
Attribution au fonds d'excédents				-7 679
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				2 236
Quote-part de distribution				99.2%

¹ En dépit d'un rendement positif des placements de 0.68%, le processus d'épargne affiche un résultat brut négatif, car les prestations obligatoires qui lui ont été attribuées dépassent nettement ce niveau de rendement.

En 2008, l'Helvetia a utilisé dans les affaires soumises à la quote-part minimum CHF 277.9 millions en faveur des assurés (prestations affectées plus dissolutions de provisions et attributions au fonds d'excédents). Avec une quote-part de distribution de 99.2%, elle dépasse ainsi les exigences minimales imposées par la loi.

Les prestations directement affectées aux processus d'épargne, de risque et de frais (voir encadré) à hauteur de CHF 338.3 millions sont comprises dans les prestations en faveur des assurés.

L'évolution des marchés financiers en 2008 pèse également sur le résultat brut de l'Helvetia. Des réserves ont toutefois

été continuellement et substantiellement renforcées ces dernières années, afin de pouvoir compenser de telles tendances. Cette démarche durable et tournée vers l'avenir permet à présent de faire apparaître un résultat net positif grâce à la dissolution de réserves et ainsi de garantir une forte continuité des résultats.

Malgré la situation économique tendue, l'Helvetia accorde une grande importance à ce que ses assurés profitent dans les affaires de caisse de pension d'une participation aux excédents stable à long terme. C'est la raison pour laquelle des attributions au fonds d'excédents ont été effectuées en 2008, à hauteur de CHF 7.7 millions.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Produits	Prestations
Processus d'épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, transformation de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Processus de frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent

totalemment ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après.

(en 1 000 CHF)	Epargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	6 973	97 958	29 980	134 911
Prestations affectées	-32 512	-36 864	-20 833	-90 209
Résultat brut	-25 539	61 094	9 147	44 702
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				17 600
Risque de longévité				11 900
Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes				0
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				5 700
Fluctuations de valeur des placements de capitaux				0
Attribution au fonds d'excédents				-49 101
Résultat de la comptabilité des affaires non rattachées à la quote-part minimum				13 201
Quote-part de distribution				90.2%

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). Dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institution de prévoyance avec propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia. Le volume des affaires non rattachées à la quote-part minimum dans le processus d'épargne est donc nettement moins important que le volume dans les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Récapitulation du résultat d'exploitation

(en 1 000 CHF)

	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Produit total brut	280 114	100.0%	134 911	100.0%	415 025
Prestations en faveur des assurés	-277 878	99.2%	-121 710	90.2%	-399 588
Résultat d'exploitation	2 236	0.8%	13 201	9.8%	15 437

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2008, CHF 56.8 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 7.7 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Evolution du fonds d'excédents pour les affaires vie collective

(en 1 000 CHF)

	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
Etat à la fin de l'exercice précédent	153 747	72 605	226 352
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	7 679	49 101	56 780
Distribution aux institutions de prévoyance	-31 989	-43 779	-75 768
Etat à la fin de l'exercice	129 437	77 927	207 364

Dans le domaine rattaché à la quote-part minimum, des excédents du fonds d'excédents à hauteur de CHF 32 millions ont été attribués aux clients en 2008. Il s'agit de l'excédent d'intérêts 2008 aux œuvres de prévoyance des Fondations collectives Helvetia et aux fondations autonomes avec contrat d'assurance complète et de la participation aux excédents 2008 des polices de libre passage. La distribution des excédents dans le domaine d'activité qui n'est pas rattaché à la quote-part minimum s'élève à CHF 43.8 millions. Cette distribution résulte principalement des bonifications d'excédents attribuées aux institutions de prévoyance sur la base du décompte, à fin 2008, de propres groupements de participation aux bénéfices pour une durée d'une ou plusieurs année(s); ces institutions de prévoyance avec propre groupement de participation aux bénéfices englobent en particulier les fondations collectives Swissscanto, qui, avec 34% des personnes assurées, représentent une part considérable du portefeuille global vie collective de l'Helvetia.

Grâce à une politique d'excédents et de couverture circonstanciée, des rémunérations substantielles de 2.95% dans la part obligatoire LPP et de 3.25% dans la part subobligatoire peuvent être répercutées sur les assurés en 2008. La rémunération globale moins élevée dans le domaine obligatoire résulte du taux de conversion légal des rentes trop élevé. Des frais sont occasionnés pour le finan-

cement de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel, lors de la transposition en rente des avoirs de vieillesse. Appliqué aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, ce besoin de financement représente actuellement quelque 0.3%.

Pour l'Helvetia Assurances, une gestion durable signifie garantir une rémunération attrayante, même dans une situation économique tendue, telle que nous la connaissons actuellement. Ainsi, nous sommes en mesure dès aujourd'hui de garantir dans la part subobligatoire une rémunération au moins égale au taux d'intérêt minimum de 2% valable dans la part obligatoire.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

❶ Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Les années passées étaient caractérisées par une évolution économique avantageuse, associée à de faibles taux

d'inflation. Or, justement dans le contexte d'une situation économique globale qui se dégrade fortement et où des taux d'inflation proches de 10 pour cent constituent une perspective réaliste sur plusieurs années, le fonds de renchérissement représente un instrument de provision important afin de garantir la sécurité des rentes à long terme.

Evolution du fonds de renchérissement pour les affaires vie collective (en 1 000 CHF)

Etat à la fin de l'exercice précédent	249 359
Primes de renchérissement encaissées	7 435
Intérêt tarifaire	3 740
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-1 977
Etat à la fin de l'exercice	258 557

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation de renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation

des rentes AVS. Du fait de cette réglementation, les rentes de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2008:

Année où débute la rente	Dernière adaptation le	Taux d'adaptation 2008	Prochaine adaptation le
1985–2003	01.01.2007	0.0%	01.01.2009
2004	–	3.0%	01.01.2009

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

❷ Nombre d'assurés et de contrats à la fin de l'exercice comptable

Nombre d'assurés	2008	2007
Nombre d'assurés actifs	142 791	137 760
Nombres de bénéficiaires de rentes	16 968	17 542
Polices de libre passage	11 670	12 025
Total	171 429	167 327
Nombre de contrats collectifs	15 767	15 658

❸ Taux de conversion utilisé dans la part subrogatoire

Hommes (âge: 65 ans)	5.84%
Femmes (âge: 64 ans)	5.57%

4 Coûts de mise en œuvre

(en 1 000 CHF)

	2008	2007
Total des coûts de mise en œuvre	82 295	86 816
Frais de conclusion, de traitement des prestations et d'administration	90 037	92 940
Part de réassurance dans les frais d'administration	-7 742	-6 124
Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)	480	519
Prime de frais moyenne par assuré (en CHF)	486	516

La gestion des affaires vie collective a occasionné à l'Helvetia Assurances des dépenses de CHF 82.3 millions en 2008. Celles-ci incluent les coûts du conseil à la clientèle, de la gestion des contrats et du traitement des cas de prestations. Si on les reporte au nombre de personnes assurées, il en résulte une charge des coûts moyenne de CHF 480 par personne. Il s'agit d'une valeur moyenne de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risques, etc.) qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations de service et donc par les coûts.

Les coûts de mise en œuvre ont donc baissé malgré une augmentation du nombre d'assurés. Cela se traduit notamment lors de l'observation combinée des deux chiffres par un taux de frais de CHF 480 par personne assurée, soit une réduction de 7.5%, et documente de façon impressionnante la mise en œuvre réussie de différentes mesures d'accroissement de l'efficacité des processus administratifs.

5 Coûts de la gestion de fortune

(en 1 000 CHF)

	2008	2007
Charges pour la gestion de la fortune	12 900	32 267
Portefeuille de placements moyen aux valeurs marchandes	10 183 112	10 135 323
Coûts de la gestion de fortune en % du portefeuille de placements	0.13%	0.32%

Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les frais de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais représente donc 0.13% du portefeuille de placements moyen.

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

